

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 JANVIER 2024

N° 2024-20 AIDE AUX ENTREPRISES – VERSEMENT D'UNE AIDE À L'ENTREPRISE « JNM » À SAINT-MARTIN-DES-NOYERS

Nomenclature des actes : 7.4

Vu les délibérations n° 2023-29 du 25 janvier 2023 et n° 2023-89 du 1^{er} mars 2023 décidant du montant des aides aux entreprises et des modalités d'attribution,

La Présidente, conformément au règlement d'aides délibéré lors des Conseils communautaires du 25 janvier 2023 et du 1^{er} mars 2023, décide de verser une subvention d'un montant total de 9 781,69 € (« aide à l'immobilier d'entreprises ») à l'entreprise «JNM», SIRET N° 841 110 398 00010, domiciliée au 78 rue de la Poste à Saint-Martin-des-Noyers, et qui a une activité d'institut de beauté à Saint-Martin-des-Noyers.

À CHANTONNAY, le 23 janvier 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/01/2024.